

## 1<sup>⊥</sup> « Concours : GAGNEZ UN NAPOLEON DE 10 FRs »

### **Règlement et conditions de participations au jeu-concours gratuit sans obligation d'achat ni de vente de MMILEVA SARL (franchisée de la Compagnie Nationale de l'Or) du 19 décembre 2011 au 19 janvier 2012**

#### **« Jeu : GAGNEZ UN NAPOLEON DE 10 FRs »**

##### **Article 1 : Objet**

La société MMILEVA SARL (franchisée à la Compagnie Nationale de l'Or (CNAO), ayant son siège social 1-3, rue Delambre 75014 Paris immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 537 741 639, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat ni de vente intitulé « Concours GAGNEZ UN NAPOEON de 10 Frs » (le « Jeu »), accessible à la clientèle de MMILEVA SARL. La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation. MMILEVA SARL ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France.

##### **Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu-concours gratuit sans obligation d'achat ni de vente « Concours : GAGNEZ UN NAPOLEON » est ouvert à toute personne résidant en France quelle que soit sa nationalité (ci-après le « Participant »). Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec MMILEVA SARL et la CNAO, ou ayant participé à l'élaboration du Jeu ou du présent jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille, qui ne peuvent de ce fait ni jouer, ni bénéficier, à quel que titre ou sous quelle que forme que ce soit, du lot à gagner.

##### **Article 3 : Durée et accès**

Le Jeu se déroulera du 19 décembre 2011 au 19 janvier 2012 inclus. MMILEVA SARL se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de MMILEVA SARL ne saurait être engagée de ce fait.

##### **Article 4 : Modalités d'inscription et de participation**

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat ni de vente dans les conditions définies aux présentes. Tout participant pourra demander dans l'agence MMILEVA SARL ou aux endroits de distribution proche de l'agence un bulletin de participation au jeu-concours dans les conditions décrites ci-après. Pour participer, le Participant devra valider sa participation au jeu-concours en remplissant correctement et lisiblement son bulletin de participation et le remettre au responsable de l'agence MMILEVA SARL qui le validera. Remplir son bulletin avec NOM, PRENOM, ADRESSE, TELEPHONE, EMAIL et le remettre expressément au responsable de l'Agence MMILEVA SARL vaut validation de sa participation au tirage au sort. Chaque Participant ne pourra participer au Jeu qu'une seule fois et ne pourra gagner qu'une seule fois durant toute la durée du concours.

##### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera réalisé parmi les Participants qui auront remis un bulletin de participation complet. A la fin du jeu concours, 1 Participant sera tiré au sort par et sous la responsabilité de la société organisatrice qui désignera le gagnant du Lot mis en jeu. Dans l'hypothèse où un Participant serait désigné comme gagnant d'un Lot, celui-ci sera contacté par MMILEVA SARL afin de l'informer et de lui faire parvenir son lot par voie postale. Normalement, le lot devrait être expédié au gagnant par courrier postal dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de fin du jeu-concours ou remis en Agence selon la volonté du gagnant. Cependant, ce délai est donné à titre purement indicatif, et sans que cela puisse engager en quoi que ce soit la responsabilité de MMILEVA SARL en cas de dépassement dudit délai. Il ne sera attribué qu'un seul lot par Foyer pour toute la durée du Jeu. Le gain sera envoyé à l'adresse postale saisie par le Participant sur le bulletin de participation. Le lot attribué au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à son échange ou remplacement, pour quelle que cause que ce soit. Le lot n'est pas cessible. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. MMILEVA SARL décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par MMILEVA SARL et pourra être utilisé dans le cadre

## 2<sup>1</sup> « Concours : GAGNEZ UN NAPOLEON DE 10 FRs »

d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet. Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité. Il est précisé que si un mineur gagne l'une des dotations mises en jeu, le gain ne lui sera acquis que sous réserve de l'accord écrit d'une personne exerçant l'autorité parentale. L'absence d'autorisation entraînerait la perte du gain qui ne sera pas remis en jeu. En cas de retour du lot à MMILEVA SARL, ou de non distribution de celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de MMILEVA SARL ne puisse être engagée. MMILEVA SARL ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration pendant le transport, vol ou perte intervenue lors de la livraison. MMILEVA SARL ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots. Du seul fait de la participation au jeu concours, le gagnant autorise MMILEVA SARL, à reproduire et à utiliser ses nom, prénom, adresse dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

### Article 6 : Description de la dotation

La dotation attribuée à l'issu du Jeu est :

- Une pièce en or 22 carats de type Napoléon 10 Frs, certifié et conforme à la législation en vigueur. D'une valeur de estimée de 180 €

MMILEVA SARL est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. MMILEVA SARL se réserve, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. MMILEVA SARL pourra annuler tout ou partie du Jeu, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique.

### Article 7 : Informations nominatives concernant les participants

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite " Loi Informatique et Liberté ". Tous les participants au jeu-concours disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de MMILEVA SARL et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : MMILEVA SARL 1-3, rue Delambre 75014 Paris.

### Article 8 : Exclusion de responsabilité

La responsabilité de MMILEVA SARL, ne pourra être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement des modes de participation au Jeu concours. MMILEVA SARL décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique empêchant le déroulement du Jeu et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de données. MMILEVA SARL ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur de la dotation gagnée ne sera offerte en compensation.

### Article 9 : Dépôt du Règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

.Il est adressé gratuitement au tarif lent en vigueur à toute personne en faisant la demande par lettre à : MMILEVA SARL , jeu « Concours Gagnez un Napoléon de 10 Frs », 1-3, rue Delambre 75014 Paris.

### Article 10 : Modification du règlement :

MMILEVA SARL se réserve la possibilité de modifier le Règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les joueurs. Toutes modifications, substantielles ou non, au Règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Jeu, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

### 3<sup>1</sup> « Concours : GAGNEZ UN NAPOLEON DE 10 FRS »

#### **Article 11 : Litiges**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par MMILEVA SARL. Tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

Le Jeu se déroulera du 19 Décembre 2011 au 19 janvier 2012 inclus. MMILEVA SARL se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de IMMILEVA SARL ne saurait être engagée de ce fait.